

# maintenant !

Séance du 27 septembre 2010

Séance du 7 septembre 2010

Commission « développement économique et urbanisme »

## 41 Réhabilitation et extension de la piscine municipale - autorisation donnée à monsieur le maire de déposer un permis de démolir et un permis de construire.

Étaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, M. LEGRAND, Mme BASMAISON, M. BOUADDI, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, GRIMBERT, ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI-SAÏDI, Mme PAMART, Mme MAUPIN, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE, Mme RIFFAULT

Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. MONTES

M. CABARET

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme BARBETTE

M. SEGUIN

Mme SOKOLONSKI

M. CHEURFA

Étaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. VARLET

M. MACHU

Mme FEVRIER

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à : Mme BASMAISON

Pouvoir à : M. VILLEMMAIN

Pouvoir à : M. GRIMBERT

Pouvoir à : M. BOULHAMANE

Pouvoir à : M. RIFI SAÏDI

Pouvoir à : M. BEAUBRUN

Pouvoir à : Mme MAUPIN

Pouvoir à : M. TAHI

Pouvoir à : M. NACHITE

39

39

36

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Cédric LEMAIRE, conseiller municipal délégué, expose :

La Ville de Creil a décidé de réhabiliter la piscine municipale située 1, rue de la République sur l'île Saint Maurice. Ce choix s'inscrit dans une démarche patrimoniale et architecturale : volonté de conserver et de valoriser un équipement public marquant dans le centre ville.

Les travaux vont donc porter sur une réhabilitation complète à savoir :

- démolition des logements et des locaux techniques (transformations),
- création d'un hall d'entrée,
- extension du bâtiment par la création d'un bassin ludique,
- les parties remplaçant les logements et les locaux techniques seront traitées en murs rideaux en vitrage anti-réflexion,
- le bâtiment sera équipé de brise-soleil sur les façades,
- le volume initial de la halle sera conservé mais des plages autour du bassin seront créées,
- restructuration complète du bâtiment et remise aux normes de toutes les installations techniques (traitement d'eau, traitement d'air, électricité, chauffage, plomberie...),
- création d'un jardin en bout de l'île et mise en valeur du pavillon Louis XVI.

- 5 OCT. 2010  
60300 SENLIS

C'est  
maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
CREIL  
OISEPICARDIE

# maintenant !

En conséquence, il vous est demandé d'autoriser monsieur le Maire à déposer un dossier de permis de démolir et un dossier de permis de construire en vue de la réhabilitation et de l'extension de la piscine municipale.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu le code de la construction et de l'habitat, notamment l'article L 134-1 à L 134-5 et L 271-4 à L 271-6

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité.

**Article 1er** : d'autoriser monsieur le Maire à déposer un dossier de permis de démolir.

**Article 2** : d'autoriser monsieur le Maire à déposer un dossier de permis de construire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

05 OCT. 2010

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

05 OCT. 2010

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil,  
Conseiller général de l'Oise



Certifié exécutoire le présent document  
Creil, le 05/10/10. Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy



C'est  
maintenant !  
www.mairie-creil.fr

LA VILLE  
CREIL  
OISEPICARDIE